

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 4 novembre 2016

10^{ème} Commission
N° CP-2016-10-10-10

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la
solidarité

Service consulté

**FONDS SOCIAL EUROPEEN FSE
MOBILISATION DES CREDITS D'ASSISTANCE TECHNIQUE 2015-2016
POUR LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE DU DEPARTEMENT DU
HAUT-RHIN**

Résumé : Notre collectivité est reconnue Organisme Intermédiaire gestionnaire de Fonds social européen pour la programmation 2014-2020. Elle bénéficie à ce titre d'une subvention globale lui ouvrant droit à des crédits d'assistance technique pour cofinancer les coûts de gestion induits par l'administration du FSE.
Le présent rapport a pour objet la mobilisation, par le Département, de ces crédits 2015-2016 auxquels il peut prétendre pour la gestion de ces fonds européens.
Il autorise ainsi le Président à engager cette demande et à signer les documents idoines.

Depuis plusieurs années, le Département du Haut-Rhin optimise ses crédits d'insertion en faveur des bénéficiaires du rSa par la mobilisation du Fonds social européen (FSE), au titre des objectifs du programme opérationnel, visant notamment à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'inclusion.

Dans ce cadre, une première convention de subvention globale a été signée le 16 octobre 2015 entre l'Etat, autorité de gestion FSE, et le Département, portant sur les années 2015 à 2016 (validation par la Commission Permanente du 9 octobre 2015).

Cette convention établit de manière concrète nos obligations en matière de pilotage et de gestion de ces fonds européens. Elle porte sur une enveloppe à gérer pour 2015 et 2016 de 1 638 400 € dont 38 400 € de crédits d'assistance technique.

Le présent rapport a pour objet de mobiliser ces 38 400 € auxquels le Département a droit pour couvrir une partie des coûts de personnels dédiés directement à l'administration de la subvention globale du FSE gérée pour le compte de l'Etat.

Les postes éligibles sont principalement ceux de deux chargés de mission du pôle insertion du Service Insertion et Développement Local de la Direction Enfance Santé Insertion. La chargée de mission Europe, rattachée au Service Prospective et Politique Européenne de la Direction Europe Attractivité et Aménagement, est également concernée partiellement. Une estimation récente a permis d'évaluer à au moins trois le nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP) qui interviennent sur le FSE au sein du Département (pour une recette prévue de 1 638 400 € sur deux ans, 2015 et 2016).

Le service départemental bénéficiaire et porteur de projet, c'est-à-dire porteur de la demande de subvention au titre de l'assistance technique, est le Service Insertion et Développement Local. L'instruction et le contrôle du dossier d'assistance technique sont assurés par la Direction Etudes, Finances et Appuis de la Solidarité, conformément au circuit de gestion décrit par le Descriptif de Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) dans le respect du principe de séparation fonctionnelle, requis par les instances européennes.

Pour la période allant du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2016, les crédits d'assistance technique mobilisables s'élèvent au total à 76 800,03 € répartis, à parts égales, comme suit :

- 38 400 € à la charge de l'Europe,
- 38 400,03 € à la charge du Département.

Comme l'ensemble des dossiers FSE, celui-ci a été présenté pour examen et avis consultatif au Comité Régional de Programmation, le 25 octobre 2016. Ce dernier a émis un avis favorable.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 21 octobre 2016.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- valider définitivement la mobilisation des crédits d'assistance technique du Fonds social européen à hauteur de 38 400 € pour la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2016, conformément à la convention de gestion en subvention globale signée le 16 octobre 2015 et de programmer l'opération d'assistance technique,
- d'approuver la convention afférente, ci-joint,
- d'autoriser le Président à le signer en qualité de représentant de l'organisme intermédiaire gestionnaire des fonds FSE en application de la convention de subvention globale du 16 octobre 2015, et agissant à ce titre pour le compte et sous le contrôle de l'Etat,

- d'habiliter et autoriser Monsieur Rémy WITH, 1^{er} Vice-Président, à signer la convention précitée au nom du Département en sa qualité de bénéficiaire de l'opération d'assistance technique,
- de préciser que la recette sera recouvrée au programme H612, chapitre 74, fonction 541, nature 74771, code/programme 3046.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN